

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 15 OCTOBRE 2018

Canton de
CALUIRE & CUIRE

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

N° 2018-88

OBJET

CONVENTION DE MISE A
DISPOSITION PRECAIRE
DE LOCAUX A
L'ASSOCIATION
LA PETITE MAISON

Compte rendu affiché le **19 OCT. 2018**

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 9 octobre 2018

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : Mme MAINAND

Etaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, Mme CARRET, M. THEVENOT, Mme ROUCHON (par proc. à Mme CRESPIY), M. COUTURIER (par proc. à M. TOLLET jusqu'avant vote du PV), M. JOUBERT, M. DIALLO, Mme BREMOND, Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA, M. TAKI (par proc. à Mme BASDEREFF), Mme BASDEREFF, M. CHAVANE (par proc. à M. JOINT), Mme DU GARDIN (par proc. à Mme MERAND-DELERUE), Mme SEGUIN-JOURDAN (par proc. à M. ROULE), M. PETIT, Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme MAINAND jusqu'au N° 2018-76 inclus), Mme NICAISE (par proc. à Mme CARRET jusqu'au N° 2018-72 inclus), Mme HAMPARSOUMIAN (par proc. à M. THEVENOT), M. MANINI (par proc. à Mme LACROIX), Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC, M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI (par proc. à Mme BAJARD jusqu'au N° 2018-78 inclus), M. CHAISNÉ (par proc. à M. PETIT), Mme ROQUES (par proc. à M. JOUBERT), M. PAYEN (à partir du vote du PV), M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme BLACHERE, M. Xavier VITARD – de LESTANG

Etait absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : I. MAINAND

Conformément à l'article 5-1 du contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens prévu entre la Ville et l'Association La Petite Maison et en complément de ce dernier, la mise à disposition de locaux fait l'objet d'une convention séparée.

La Ville de Caluire et Cuire et l'association La Petite Maison ayant souhaité se référer à un document cadre et partenarial, une convention de mise à disposition de locaux avait été validée par le Conseil Municipal le 22 septembre 2014 pour une période de 4 ans.

Afin de permettre à l'Association de poursuivre, dans des locaux adaptés, son activité d'accueil d'enfants accompagnés d'un parent ou d'un adulte de confiance, une nouvelle convention est proposée pour la période 2018-2022 pour la mise à disposition des locaux situés 42 rue Pasteur. Il est à noter que ces locaux appartiennent à la Métropole de Lyon qui les met à la disposition de la Ville dans le cadre d'une convention à titre précaire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
à l'unanimité, par 43 voix pour,

- APPROUVE

les termes de la convention de mise à disposition des locaux situés 42 rue Pasteur à l'Association La Petite Maison,

- AUTORISE

sa signature par Monsieur le Maire.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE **19 OCT. 2018**
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET

